

## Réforme électorale

Ma préférence pour la réforme électorale va au scrutin

préférentiel. Il y a plusieurs raisons pour cela.

1. Le candidat de chaque circonscription qui obtient le soutien de 50 % ou plus des électeurs devient le député de cette circonscription, alors qu'avec le système actuel de scrutin majoritaire uninominal à un tour il arrive souvent qu'un député soit élu avec moins de 50 % des votes de la circonscription.
2. Les limites de la circonscription ne doivent pas être modifiées. Le nombre de députés élus demeure le même.
3. L'épuration qui peut se produire lors d'une élection avec le scrutin majoritaire uninominal à un tour demeure en vigueur et devrait être plus efficace. Un mauvais représentant ou un parti mal accueilli serait plus susceptible de perdre le siège avec un scrutin préférentiel.
4. L'aspect « épuration » du scrutin majoritaire uninominal à un tour est une de ses meilleures caractéristiques et serait maintenu.
5. J'aimerais qu'il y ait quatre grands partis (deux de chaque côté de l'échiquier politique – ce qui était le cas avec l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur à droite et le Parti libéral et le NPD à gauche). Le scrutin préférentiel serait ainsi plus facile à vendre au Parti conservateur actuel. Ils n'ont cependant qu'eux-mêmes à blâmer pour leur fusion contre nature des conservatismes fiscal et social et ils ont profité trop longtemps de la division des votes à gauche.

La représentation proportionnelle (qui est une fausse bonne idée) sous quelque forme que ce soit est de loin le PIRE choix, et ce, pour plusieurs raisons.

1. Beaucoup de circonscriptions n'ont pas leur propre représentant.
2. Les chefs semblent demeurer à la tête des partis ÉTERNELLEMENT. La seule façon de se débarrasser d'un chef est que le parti lui-même remette son leadership en cause et non l'électorat.
3. Selon le pourcentage minimum du vote populaire nécessaire pour former un parti, on pourrait voir naître plusieurs petits partis qui seraient en mesure de se concerter pour

contrôler suffisamment de votes pour avoir un effet disproportionné sur l'adoption de législations, c'est-à-dire disproportionné par rapport au nombre total d'électeurs.

4. Habituellement, avec une représentation proportionnelle, il y a plus de députés. AU SECOURS!

Remarque : Je crois fermement qu'il ne devrait PAS y avoir de référendum sur cette question. Cela créerait des divisions et le résultat serait sans aucun doute contesté pour des motifs d'ordre constitutionnel. Autrement dit, on n'irait nulle part.

Ou alors il serait impossible de convaincre l'électorat qu'un nouveau système électoral serait plus représentatif, et ce, après un an ou plus de politocaileries qui divisent. AU SECOURS!

S'IL VOUS PLAÎT, PAS DE RÉFÉRENDUM

Salutations distinguées,

Rod Williamson,

Peterborough (Ontario)